



Auto'Mag

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des entreprises et cabinets d'expertise en automobile n°133

Minima conventionnels

La réunion de la CPPNI qui a eu lieu le 28 juin 2022 avait pour seul point à l'ordre du jour. La réactualisation des minima conventionnels de branche. Il s'agissait de prendre en compte à la fois :

- L'augmentation du Smic. Celle-ci a eu pour effet de placer le 1^{er} niveau de la grille conventionnelle en dessous du Smic. Smic : 1645,88 € ; Niveau 1 de la grille : 1621,75 €.
- Une nouvelle augmentation du Smic qui pourrait se situer à 2,48% selon certaine source ministérielle. Ces augmentations du Smic sont automatiques au regard du taux d'inflation.
- L'inflation. De plus de 5% aujourd'hui, elle pourrait atteindre selon l'INSEE 6,8% en septembre.

Le patronat nous a proposé le niveau 1 à +2% :

- 1621,75 € ➔ 1654,18€

Et le reste de la grille, niveau 2 à 10 : +1,5%.

Chaque organisation syndicale a fait des propositions au-dessus des propositions patronales arguant notamment de la tendance inflationniste importante et des futures augmentations du Smic. Le collègue patronal, après une petite suspension de séance, est revenu avec une nouvelle proposition :

- Niveau 1 : +5%
- Niveau 2 à 10 : +2%

Cette nouvelle grille s'appliquerait dès le 1^{er} juillet. La CGT a, bien sûr, signé cet accord. Et ce d'autant que nous pourrions nous revoir au dernier trimestre sur cette question au regard de la situation économique. Soulignons qu'encore une fois, la négociation s'est déroulée dans une très bonne ambiance et sans aucune arrière-pensée. Le climat de confiance entre l'ensemble des acteurs est toujours une réalité même si l'on ne partage pas toujours les mêmes revendications. C'est, à notre avis, un élément à noter.

| Niveau | Minima mensuel actuel | Augmentation | Nouveau mensuel |
|--------|-----------------------|--------------|-----------------|
| 1 | 1621,75 € | 5% | 1702,84 € |
| 2 | 1784,68 € | 2% | 1820,36 € |
| 3 | 2050,16 € | 2% | 2091,17 € |
| 4 | 2409,91 € | 2% | 2458,12 € |
| 5 | 2625,72 € | 2% | 2678,27 € |
| 6 | 2893,61 € | 2% | 2951,46 € |
| 7 | 3490,41 € | 2% | 3560,23 € |
| 8 | 3505,92 € | 2% | 3576,04 € |
| 9 | 3665,91 € | 2% | 3739,24 € |
| 10 | 3931,47 € | 2% | 4010,13 € |

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts Auto »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes